

**Plan**

**Définition de la santé mentale**

**Doctrine**

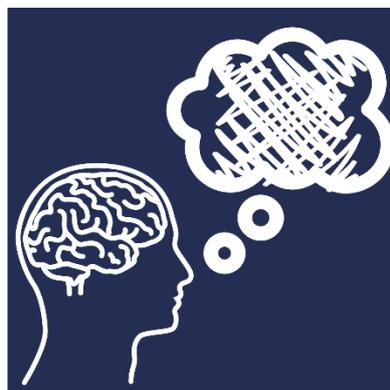
**La santé mentale en France : politique et enjeux**

**La santé mentale dans les territoires de projet**

**La preuve par l'exemple**

La santé mentale est sous-estimée dans notre société, affectant environ 1 français sur 5, soit environ 13 millions de personnes. Elle se situe à l'intersection des enjeux sociaux, éthiques, médicaux et économiques dans le domaine de la santé publique. La politique de santé mentale repose principalement sur les pratiques de terrain, mettant l'accent sur les orientations définies par les acteurs impliqués et sur un équilibre entre trois piliers fondamentaux : l'insertion des personnes souffrant de troubles psychiques, la dimension sécuritaire et les contraintes de gestion.

**EN FRANCE IL Y A 9  
PSYCHIATRE  
POUR 100.000  
HABITANTS**



**CHAQUE ANNÉES 13  
MILLIONS DE PERSONNES SONT TOUCHÉES  
PAR DES TROUBLES PSYCHIQUES**

[Observatoire de la santé mentale >>](#)

**Définition de la santé mentale**

La santé mentale se réfère à **l'état de bien-être psychologique et émotionnel d'un individu**. Elle englobe les aspects cognitifs, émotionnels et sociaux qui contribuent au fonctionnement global de la personne. La santé mentale ne se limite pas à l'absence de troubles mentaux, mais inclut également la capacité à faire face aux défis de la vie, à s'adapter aux changements, à maintenir des relations satisfaisantes et à jouir d'une qualité de vie optimale.

Dans ce contexte, la santé mentale revêt une **importance particulière en raison de son impact sur les individus, les familles et la société dans son ensemble**. Elle est étroitement liée aux enjeux sociaux, car les facteurs, telles que la stigmatisation, l'exclusion sociale, les inégalités socio-économiques et les conditions de vie, peuvent l'influencer, voire la provoquer.

D'un point de vue éthique, la santé mentale soulève des questions relatives au respect des droits de l'individu, à la dignité humaine et à l'accès équitable aux soins et aux traitements. Il est essentiel de promouvoir des approches respectueuses des droits de l'homme et de lutter contre la discrimination et la stigmatisation associées aux troubles mentaux.

Du point de vue médical, la santé mentale englobe le diagnostic, le traitement et la prévention des troubles mentaux. Elle implique une **approche multidisciplinaire, faisant intervenir des professionnels de la santé mentale** (psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux et infirmiers spécialisés).

Enfin, la santé mentale a également des implications économiques, car les troubles mentaux peuvent avoir un impact significatif sur la productivité au travail, les coûts des soins de santé et les systèmes de protection sociale. Il est **donc crucial de promouvoir des politiques et des programmes qui visent à prévenir les troubles mentaux**, à fournir des traitements appropriés et à soutenir la réinsertion sociale des personnes concernées.

En somme, la santé mentale est un domaine multifacettes, qui nécessite une approche globale et intégrée, en prenant en compte les multiples dimensions sociales, éthiques, médicales et économiques. Son importance dans le domaine de la santé publique réside dans sa capacité à influencer le bien-être individuel et collectif, ainsi que dans sa capacité à favoriser une société inclusive et équitable.

## Doctrines

**Les doctrines scientifiques** sur la santé mentale englobent **deux versions opposées** : la version **psychiatrocentrique** et la version **psychiatrofuge**. La première accorde **une place centrale à la psychiatrie dans le système de santé mentale**, Elle met l'accent sur l'idée que la psychiatrie, en tant que discipline médicale spécialisée, est le prolongement naturel de la santé mentale, allant de la prévention à la "réhabilitation".

**Quant à la seconde, elle cherche à réduire le rôle de la psychiatrie** en se concentrant principalement sur le traitement des phases aiguës des troubles mentaux, avec des approches biologiques et hospitalières en cas de crises. Elle retire la prévention et la réhabilitation psychosociale de la psychiatrie et se concentre sur des notions tels que le bien-être et le stress. **Cette approche met l'accent sur la socialisation, la déstigmatisation et la désinstitutionalisation.**

**La Loi de 2016** sur la modernisation du système de santé, bien qu'elle invite à considérer le projet territorial de santé mentale, **est souvent associée à la version psychiatrofuge**, mettant l'accent sur la société civile, la réduction du rôle de la psychiatrie, la reconnaissance de la singularité de chaque individu et la prise en compte de leurs capacités individuelles.

En outre, d'autres influences sur la santé mentale incluent la clinique de situation, qui élargit les principes cliniques de la psychothérapie institutionnelle à la société civile et met l'accent sur l'environnement et le contexte dans lequel évolue la personne en souffrance psychique. Une approche interdisciplinaire impliquant des professionnels de l'éducation, de la pédagogie et de la justice est mise en avant.

## La santé mentale en France : politique et enjeux

En France, **les politiques publiques jouent un rôle crucial** dans le domaine de la santé mentale. **La loi de modernisation du système de santé de 2016 introduit les projets territoriaux de santé mentale**, qui visent à améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. [Un rapport de Michel Laforcade en octobre 2016 >>](#) soutient cette approche globale de la santé mentale et conduit à la création du **Conseil National de Santé Mentale (CNSM)**, chargé de faciliter la mise en œuvre de la loi et de veiller à la cohérence des politiques dans les domaines de la prévention, du sanitaire, du social et du médico-social.

Le CNSM est à l'origine du décret de juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale, qui établit les principes et objectifs des projet territoriaux de santé mentale (PTSM). Une circulaire de juin 2018 accompagne les acteurs de santé mentale dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets, en précisant les priorités nationales, les modalités de définition du territoire, de mobilisation des acteurs, de contractualisation, de suivi et d'évaluation du projet.

**Le projet territorial de santé mentale**, tel que défini par les textes, implique un travail de planification sanitaire, sociale et médico-sociale. Il nécessite un état des lieux des ressources disponibles, une observation des besoins et une analyse concertée de l'adéquation entre l'offre et les besoins. Il doit également prendre en compte les différentes politiques publiques qui impactent le domaine de la santé mentale.



## La santé mentale dans les territoires de projet

**Les territoires de projet jouent un rôle structurant dans la promotion de la santé mentale et la coordination des politiques locales en France.** Le conseil local de santé mentale (CLSM) est une plateforme de concertation et de coordination réunissant les élus

locaux, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers et leurs aidants, ainsi que d'autres acteurs locaux concernés tels que les bailleurs, l'éducation, la justice ou la police.

**Le CLSM a pour objectif de définir des politiques locales et des actions visant à améliorer la santé mentale de la population.** Il est présidé par le maire ou l' élu désigné par l'organe délibérant de la collectivité, ce qui souligne une volonté politique locale de promotion de cette politique publique. La question de son périmètre relève d'une volonté locale de la décliner à l'échelle communautaire ou supracommunautaire.

**Les CLSM ont donc une fonction de coordination qui vise à faciliter la collaboration entre les différents services, structures et institutions, renforçant ainsi l'ancrage territorial et la politique du secteur.** Ils contribuent à inscrire la question de la santé mentale dans l'agenda politique des villes, en abordant ses multiples implications, telles que l'amélioration de l'efficacité de l'interface entre les soins et l'environnement, la cohérence des parcours de santé mentale, la qualité des pratiques professionnelles, la démocratie sanitaire ou encore la prise en compte des populations exposées à la stigmatisation et à l'exclusion sociale. De plus, les CLSM facilitent la prise en compte des déterminants sociaux et urbains de la santé mentale par les acteurs de la psychiatrie, en particulier le secteur psychiatrique.

Il convient de noter que les **CLSM ne sont pas encadrés par une loi spécifique, ce qui laisse ainsi aux acteurs une certaine liberté** dans leur organisation, la gouvernance et leurs activités. Cependant, cette liberté peut également engendrer des difficultés dans l'efficacité et la pérennité des CLSM. Une mise en place précipitée et l'absence de réflexion collective des membres peuvent entraver leur activité et conduire à l'échec et l'arrêt de la démarche. La création d'un CLSM nécessite un temps important pour établir un partenariat solide et clarifier collectivement les objectifs à atteindre. **Le pilotage du CLSM repose donc sur un triptyque essentiel : la présidence par un élu local, la co-animation par la psychiatrie publique et l'implication des représentants d'usagers et d'aidants, auxquels s'ajoute une animation technique via une ingénierie dédiée.** Dans les territoires ruraux, les spécificités liées aux profils démographiques sont naturellement prises en compte. La souffrance psychique dans le monde rural, l'isolement des personnes, et le rôle des travailleurs sociaux sont autant de questions traitées. **En milieu rural, la commune joue un rôle important, et la proximité avec les élus locaux est considérée comme un avantage. Les ressources peuvent être plus limitées, mais la communication entre les professionnels de santé mentale y est souvent plus facile et efficace.**

## La preuve par l'exemple

[Carte interactive des CLSM en France >>](#)

**Le Conseil Local de Santé Mentale du Pays du Lunévillois** intègre les actions dans la politique publique du territoire à travers quatre groupes de travail, qui contribuent à la promotion de la santé mentale, à l'amélioration de l'accès aux services et à la coordination des actions sur le territoire du Pays du Lunévillois :

**1. Groupe "Logement"** : Ce groupe travaille sur la création et la diffusion d'un annuaire des acteurs du logement en rassemblant les ressources de tous les partenaires. Il prépare également une journée de formation sur les problématiques d'entassement dans les appartements. Le groupe est composé d'élus, de membres d'associations, de professionnels de la santé mentale, d'agents des collectivités locales, de techniciens des institutions locales et de structures compétentes en matière d'habitat.

**2. Groupe "Situations complexes"** : L'objectif de ce groupe est de mettre en place une commission d'analyse des situations complexes, de coordonner et de simplifier l'accès aux réponses existantes. Les "situations complexes" désignent les situations difficiles qui rendent inefficace l'aide apportée par chaque intervenant pris individuellement.

**3. Groupe "Travail et Santé Mentale"** : Ce groupe vise à formaliser un réseau d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique à la recherche d'un emploi et à répondre aux demandes d'information des employeurs du territoire sur la maladie mentale et le handicap psychique.

**4. Groupe "SISM"** : Le groupe "Communication" et le groupe "Semaine d'Information en Santé Mentale" (SISM) travaillent ensemble pour faire connaître le Conseil Local de Santé Mentale, les ressources du territoire et les actions en matière de santé mentale pour les personnes en souffrance psychique. Ils réalisent des fiches sur les structures et les dispositifs en santé mentale, ainsi qu'un répertoire des partenaires. Ils assurent la diffusion de l'information, construisent la communication et renforcent les liens entre les acteurs.

**En Pays Charolais-Brionnais, le Conseil Local de Santé Mentale** a favorisé la mise en réseau et la coordination des acteurs, tout en facilitant la mise en œuvre d'actions telles que les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM), la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH), les Mardis de la Santé mentale, les Jeudis de la sensibilisation, et bien d'autres.

**Les SISM** sont des événements nationaux qui se déroulent chaque année, visant à sensibiliser l'opinion publique aux problématiques de santé mentale et à la déstigmatisation. Des animations, des conférences et des ateliers sont organisés à travers toute la France. Pour l'édition 2022 des SISM, la thématique était "Santé mentale et environnement".

**Les Mardis de la santé mentale** sont nés de la réflexion du Conseil Local en Santé Mentale, visant à favoriser une meilleure connaissance mutuelle et à appréhender les compétences des différents partenaires agissant dans ce domaine et sur ce territoire. Chaque deuxième mardi du mois, un acteur de la santé mentale accueille le public pour présenter sa structure, ses missions, ses équipes, ses partenaires et le public auquel il s'adresse.

**La Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH)** a pour objectif de sensibiliser à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle offre également une occasion de libérer la parole autour du sujet du handicap en milieu professionnel et de faire connaître les acteurs et les actions existantes sur le territoire. En Charolais-Brionnais, l'action SEEPH implique les réseaux de santé et de la GPECT.